

dans le recyclage, car le Canada est aussi un important exportateur de produits à base de minéraux et de métaux à valeur ajoutée et de technologies respectueuses de l'environnement.

La consultation des divers intervenants

Les gouvernements provinciaux exercent leur compétence sur l'exploration, la mise en valeur et l'extraction des ressources minérales ainsi que sur l'aménagement, la gestion, la restauration et la fermeture des sites miniers qui prennent place sur le territoire de la province. Les responsabilités du gouvernement fédéral concernent :

- les affaires internationales, le commerce et l'investissement, y compris l'aide au développement international;
- la politique monétaire et fiscale;
- les sciences et la technologie;
- les affaires concernant les Autochtones;
- les sociétés d'État et les terres fédérales;
- la protection et la conservation de l'environnement (une responsabilité partagée avec les provinces);
- la gestion des pêches et de l'habitat du poisson;
- l'énergie nucléaire, notamment l'extraction de l'uranium;
- la réglementation de toutes les activités liées au développement minier dans les territoires.

En septembre 1992, l'Association minière du Canada a proposé aux ministres des mines de tous les principaux gouvernements d'établir un processus réunissant tous les intervenants pour examiner les défis auxquels est confrontée l'industrie minière. Les ministres ont convenu de parrainer l'Initiative minière de Whitehorse (IMW), qui regroupait des gouvernements, l'industrie, des environnementalistes, des peuples autochtones, des syndicats et des universitaires. En 1994, les participants à cette initiative ont signé un document intitulé *Accord du Conseil de direction*, partageant la même vision d'« une industrie minière qui soit prospère et durable, sur les plans social, économique et environnemental, étayée par un consensus politique et communautaire ». L'IMW a donné une nouvelle